

Le 10/06/2026 - Invitation - Développement économique +/- 30 secondes

Facturation électronique : participez à un temps d'information avec les services de l'État

Entrepreneurs, préparez-vous !

La transmission de vos factures évolue à partir du 1er septembre 2026.

**La Direction du développement économique de Grand Paris
Grand Est vous invite à participer à une réunion d'information
autour de la réforme de la facturation électronique,**

avec la Direction Générale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis

Et en présence de :

**M. Vincent MONNIER, Vice-Président en charge de l'Attractivité et du Développement
Economique**

**M. Patrice CALMEJANE, Maire de Villemomble et Vice-Président en charge
gestion des déchets**

Le jeudi 9 juillet de 9h à 11h

A partir du 1er septembre 2026, l'Etat modifie le processus de transmission et de réception de vos factures professionnelles.

Dans ce cadre, l'ensemble des dirigeants d'entreprises (micro-entrepreneurs, artisans, commerçants) devront être en capacité de recevoir leurs factures sous un format électronique par l'intermédiaire d'une plateforme agréée.

En outre, la facturation sous un format « papier » de PDF ordinaire ou envoyée par mail, ne sera conforme à la réglementation.

Au programme :

- Définition de la facturation électronique et des opérations concernées
- Présentation des plateformes agréées
- Echanges avec la Direction Générale des Finances Publiques

VOS CONTACTS

Invitation



Du 09/07/2026 au 09/07/2026



À partir de 09h



121 avenue de Rosny
93250 Villemomble
Locaux de l'ADEEV

